DLP-8-6-84376470
N°ISSN 0754-0809

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

AUVERGNE ET LIMOUSIN

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Cité Administrative, rue Pélissier
63034 Clermont Ferrand Cedex
(73) 92-42-68

BULLETIN TECHNIQUE
PUBLICATION PERIODIQUE

Edition générale

DIRECTEUR-GERANT: B. MORIN

Numéro d'inscription à la C.P.P.A.P. : 525 AD   N° de série : 381

Régie de Recettes de la D.D.A. C.C.P. Clermont-Ferrand 5 503.17

ABONNEMENT ANNUEL: 115 F

Le 1er Juin 1984

N°17

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

Une sortie importante de taches a été observée au début de la semaine, les 28 et 29 Mai, en tous secteurs.

Des contaminations secondaires peuvent désormais se produire à partir de ces taches.

Les contaminations primaires, à partir des périthèces, sont toujours possibles.

Il convient de maintenir une protection soignée.

Choisir un produit à action curative s'il n'a pas été possible d'intervenir rapidement après la fin des pluies contaminatrices.

OIDIUM DU POMMIER

Cette maladie continue à se développer.

Poursuivre la lutte.

PUCERONS

La présence de pucerons est notée dans quelques vergers. Effectuer une observation avant intervention.

Dans la plupart des situations, il n'est pas utile de traiter.

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Les conditions climatiques ont été défavorables aux éclosions.

Il est trop tôt pour intervenir.

MINEUSE CERCLEE

Les préconisations du précédent bulletin restent valables.

P.3.11

VIGNE

MILDIOU

Les pluies importantes de ces derniers jours ont pu provoquer les premières contaminations. Compte tenu des basses températures, elles devraient être de faible importance.

Une première intervention est à réaliser les premiers jours de la semaine du 4 au 8 Juin.

BLACK-ROT

Les premières taches ont été observées sur feuilles à TILLY (03), le 30 Mai.

Renouveler le traitement après lessivage.

Utiliser un produit efficace contre mildiou et black-rot.

OIDIUM

Débuter la lutte contre cette maladie lors du traitement anti-mildiou.

LISTE DES MATIERES ACTIVES HOMOLOGUEES OU EN AUTORISATION PROVISOIRE DE VENTE CONTRE L'OIDIUM

- fénarimol (RUBIGAN 4, RUBIFLO)
- triadiméfon (BAYLETON 5)
- triadiménol (BAYTAN 5)
- triforine (SAPROL, FUNGINEX, DENARIN)
- penconazole (TOPAZE)
- nuarimol (TRIMIDAL)
- phoséthyl Al + folpel + fénarimol (ALLIANCE) *
- cymoxanil + propinèbe + triadiméfon (DIAMETAN B) *
- soufre micronisé mouillable (Nombreuses spécialités)
- soufre sublimé poudrage (Nombreuses spécialités)
- soufre trituré poudrage (Nombreuses spécialités)
- bénomyl (BENLATE)
- dichlofluanide (EUPARENE)
- dinocap (KARATHANE, CAPOID 25)
- méthylthiophanate (PELT)

* spécialités efficaces à la fois contre mildiou et oïdium

TORDEUSES DE LA GRAPPE

En raison des conditions climatiques défavorables, le vol est peu important.

Il est trop tôt pour intervenir.

POURRITURE GRISE DE LA VIGNE

Voir note nationale jointe.

En 1983, des tests de résistance ont été effectuées en AUVERGNE.

SITUATION

* Puy-de-Dôme

Aucune souche résistante n'a été découverte. On applique la stratégie définie pour la zone 3.

* Allier

La présence de souches moyennement résistantes a été décelée sur 2 échantillons.

C'est la stratégie définie pour la zone 2 qui devra être suivie.

AMENAGEMENT DE LA LUTTE CONTRE LA POURRITURE

GRISE DE LA VIGNE

Ce texte a été réalisé par un Groupe de travail réunissant des représentants de l'Institut National de la Recherche Agronomique (I.N.R.A), de la Chaire de Viticulture de l'Ecole Nationale Agronomique de Montpellier, de l'Institut Technique de la Vigne et du Vin (I.T.V.) et du Service de la Protection des Végétaux (S.P.V.), après consultation du Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne (C.I.V.C.).

-=-=-=-=-

L'utilisation intensive de spécialités commerciales à base d'imides cycliques SUMISCLEX (procymidone), RONILAN et RONILAN SP (vinchlozoline), ROVRAL et KIDAN (iprodione) a provoqué le développement de souches résistantes de Botrytis qui vient dégrader plus ou moins rapidement l'efficacité de ces produits.

En 1983, malgré une réduction des interventions avec l'abandon de la méthode standard basée sur 4 applications systématiques, le phénomène est encore en extension dans les zones déjà touchées en 1982. Cependant, les situations sont très différentes selon les vignobles et les pertes d'efficacité des produits dépendent essentiellement du nombre d'applications réalisées les années antérieures, à l'échelle de la parcelle mais également de la région.

Suite à la dernière campagne, nous pouvons classer les vignobles en trois zones :

*des régions (zone 1) où les produits ont perdu leur efficacité et où les souches résistantes dominent très largement au vignoble : Champagne, Bourgogne sauf Beaujolais.

*des vignobles (zone 2) où la résistance n'est pas généralisée mais où elle peut être localement forte : Alsace, Beaujolais, Jura et Val de Loire. Les imides cycliques ont ici une efficacité réduite, voire nulle dans les secteurs les plus touchés qui correspondent souvent à des situations ayant reçu plus de 2 traitements qui se classent alors en zone 1. Ailleurs, où les applications ont été moins fréquentes, nous observons encore des efficacités moyennes, voisines de 50 %.

*dans les autres vignobles (zone 3) comme Cognac, Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon et Provence Côte d'Azur et Corse, les imides cycliques gardent tout leur intérêt en maintenant leur efficacité (égale ou supérieure à 80 %).

Il convient donc, pour 1984, comme nous l'avions déjà signalé l'année dernière, de tenter de limiter le développement de la pourriture grise par un ensemble de mesures en essayant de freiner le développement de la résistance dans les zones touchées ou d'éviter son implantation dans les zones non encore atteintes.

✡LES MESURES PROPHYLACTIQUES SONT INDISPENSABLES

- Certaines mesures culturales permettent de limiter la vigueur et de favoriser l'aération au niveau des grappes. Par exemple, on réduira les apports d'azote, sous toutes ses formes, au minimum et l'on interviendra dans la mesure du possible sur le système de conduite (taille, palissage et effeuillage) pour éviter l'entassement du feuillage autour des grappes.

- L'application de traitements préventifs contre les attaques de deuxième et éventuellement de troisième génération de tordeuses ou vers de la grappe (Eudémis et Cochylis), en limitant les blessures sur les baies, a pour conséquence de réduire le taux de pourriture.

- Une lutte soignée contre l'oïdium évite également l'éclatement des baies favorable à l'installation de pourriture grise.

P.3.12

- La lutte contre le mildiou avec certains fongicides (sels de cuivre, folpel, captafol, dichlofluanide) peut avoir une action freinatrice lorsqu'on est conduit à les employer à une cadence assez rapprochée et sous réserve que les grappes soient bien touchées. Cette action ne sera marquée que s'il y a des risques Botrytis pendant la lutte mildiou.

☼LUTTE CHIMIQUE "BOTRYTIS"

Zone 1 : Champagne, Bourgogne sauf Beaujolais

Il est indispensable d'arrêter, si cela n'a déjà été entrepris dès la campagne précédente, tout traitement avec une spécialité à base d'imides cycliques ; l'utilisation de ces produits ne permettant que de maintenir le potentiel de résistance sans espoir d'obtenir une efficacité pratique intéressante. Les viticulteurs de ces régions doivent être bien conscients qu'aucune solution de remplacement aussi efficace que l'emploi des imides cycliques n'existe et que toutes les mesures proposées seront imparfaites en cas d'un développement important de la maladie. Les mesures prophylactiques déjà citées prennent donc ici plus qu'ailleurs toute leur importance. Elles seront complétées par des interventions spécifiques (traitement localisé sur les grappes) qui seront appliquées en fonction des risques encourus aux stades de la méthode standard ou éventuellement à d'autres périodes. Les dates de ces interventions seront précisées par le Service de la Protection des Végétaux (Stations d'Avertissements Agricoles). On utilisera les produits suivants : *EUPARENE (4 kg/ha) ; MYCODIFOL L (5 l/ha) ; CODICAP (3,5 kg/ha) ; BTF (3,5 l/ha)* ainsi que toutes spécialités apportant une dose élevée de *folpel (2000 g/ha)*, seul ou en association avec du cuivre. Compte-tenu des problèmes que peuvent poser ces spécialités sur les fermentations, après la véraison, il est préférable de ne retenir que les produits cupriques.

Zone 2 : Alsace, Beaujolais, Jura, Val de Loire

La stratégie de traitement sera adaptée à la gravité de la situation. En l'absence d'informations précises (tests sur la résistance), la situation sera appréciée par le comportement des imides cycliques en 1983. On évitera de dépasser 2 applications imides cycliques au cours de la campagne et, dans les parcelles où le niveau de protection a été nul en 1983 ; il sera préférable de suivre la stratégie définie pour la zone 1.

Zone 3 : Cognac, Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Provence Côte d'Azur et Corse.

Il convient de ne pas induire la situation principalement observée dans la moitié Nord de la France, donc de limiter le nombre des traitements avec les imides cycliques. Il semble que 2 traitements annuels seraient un nombre à ne pas dépasser en se référant aux indications fournies par le Service de la Protection des Végétaux (Stations d'Avertissements Agricoles). Cependant, un programme avec 3 ou 4 applications pourra être retenu au cours d'une année où les risques seront particulièrement élevés mais cette alternative ne doit être qu'exceptionnelle.

* * *

Les Stations d'Avertissements Agricoles s'efforceront de fournir des informations sur l'évaluation du risque, en tenant compte de l'ensemble des éléments à leur disposition en intégrant notamment les données de la modélisation de la maladie définie par S. STRYZIK (ACTA) dans leur système de prévision collectif afin d'aider le viticulteur dans le choix des traitements.

Mais tous les viticulteurs doivent être bien conscients du danger actuel que représente la résistance, car en l'absence de produits de remplacement ayant un haut niveau d'efficacité, la lutte chimique contre la pourriture grise ne pourra être qu'imparfaite.

*

* *